



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2007

Article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mille sept, le vingt six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de **LE THILLAY**, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Georges **DELHALT**, Maire.

**Etaient présents :**

Le Maire : Monsieur **DELHALT**,

Les Adjointes au Maire : Monsieur **JEANNY**, Madame **MOULY** (arrivée à 20H45), Monsieur **ESTEVE**,  
Madame **TESSON HINET**, Madame **ESTAN BERNA**, Madame **GALTIE**, Monsieur **MATHURINA**,

Les Conseillers Municipaux : Monsieur **TRINQUET**, Monsieur **SAADI-AHMED**, Monsieur **FOUASSIER**, Madame **PAGNOU**,  
Monsieur **TORRESSAN**, Monsieur **ROMERO**, Monsieur **GEBAUER**, Monsieur **FANTATO**,  
Monsieur **YARDIMIAN**, Monsieur **LUNAZZI**, Madame **MARTINEZ**, Monsieur **LICETTE**,  
Monsieur **SAINTE BEUVE**,

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame **NATIVITE** a donné pouvoir à Monsieur **ROMERO**  
Madame **PEREIRA** a donné pouvoir à Monsieur **JEANNY**  
Madame **KOVAC** a donné pouvoir à Monsieur **ESTEVE**  
Mademoiselle **GUYONVARCH** a donné pouvoir à Monsieur **DELHALT**

**Absente excusée** : Madame **IBAZATENE**,

**Absente** : Madame **GALLE**,

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean Luc **JEANNY**

Date de convocation : 20 Février 2007

Date d'affichage : 20 Février 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20, 21 (à partir du point n° 2)

Votants : 25

# ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Janvier 2007
- 1. Récapitulatif des Décisions du Maire n° 4 à 11 inclus
- 2. Débat d'Orientation Budgétaire
- 3. Dématérialisation de la paye
- 4. Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général du Val d'Oise  
Aide aux projets de développement de la lecture – année 2007
- 5. Avis sur l'enquête publique portant sur la demande présentée par la Société TRIADE ELECTRONIQUE en vue d'obtenir l'autorisation d'intégrer une ligne mécanique de déchiquetage des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques et d'étendre la zone de tri de ce type de déchets, sur son site implanté à Gonesse

-----

- **Désignation du Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean Luc JEANNY
  
- **Adoption du Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Janvier 2007, à l'unanimité.**

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 61.11.2005 en date du 22 Novembre 2005, portant sur l'attribution au Maire de la totalité des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises :

- « **Décision du Maire n° 4 / 2007** » en date du 12 Janvier 2007 relative au contrat pour un modèle vivant lors des cours de pastel, les jeudis du 11 Janvier au 15 Février 2007 inclus de 18H30 à 22H30, pour un coût total de 240 €.
- « **Décision du Maire n° 5 / 2007** » en date du 19 Janvier 2007 relative au contrat pour un spectacle de revue parisienne de « Dream's folie show », le 19 Janvier 2007 pour un coût de 1 507 € TTC, auxquels s'ajoutent les frais de restauration et d'hôtel pour 9 personnes.
- « **Décision du Maire n° 6 / 2007** » en date du 29 Janvier 2007 relative au contrat d'engagement du groupe BLACKWATER pour une représentation le 16 Mars 2007 à 20H à l'Espace Pierre Leyder, pour un coût de 2 246,69 € TTC, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement (250 €), les boissons à volonté, l'hébergement et la restauration avant la représentation pour 8 personnes.
- « **Décision du Maire n° 7 / 2007** » en date du 29 Janvier 2007 relative au contrat de maîtrise d'œuvre concernant la création du satellite de restauration à l'Ecole des Grands Champs confié au Bureau d'étude SED, pour un montant estimé à 28 584,40 € TTC
- « **Décision du Maire n° 8 / 2007** » en date du 7 Février 2007 relative au contrat artistique proposé par Monsieur MAUGIS, pour un show « sosie de Patrick Bruel », le 30 Mars 2007 pour un coût total de 1 029,63 € TTC décomposé comme suit :
  - ✓ 610 € (salaire net de Monsieur MAUGIS)
  - ✓ 266,63 € (charges sociales à régler au GUSO)
  - ✓ 153 € (frais de location de micro à régler à Monsieur MAUGIS sur la présentation d'une note d'honoraire)De plus, la Commune s'engage à prendre en charge la restauration de 2 personnes.
- « **Décision du Maire n° 9 / 2007** » en date du 13 Février 2007 relative au contrat de cession d'exploitation d'un spectacle qui aura lieu le 11 Mai 2007. Coût de la représentation de l'orchestre « La Contrabanda » : 2 500 € TTC + repas chaud pour tous les musiciens
- « **Décision du Maire n° 10 / 2007** » en date du 14 Février 2007 relative au contrat d'engagement d'Aurélié Hulot en qualité de chanteuse le 30 Mars 2007 pour un coût de 150 € TTC.
- « **Décision du Maire n°11 / 2007** » en date du 14 Février 2007 relative à la modification du coût de location de la salle omnisports à la société ATHLON, en raison de la non utilisation de la salle les 8 et 15 Février 2007. La société s'engage donc à verser la somme de 368 € à la fin du mois de Mars au lieu des 460 € initialement prévus.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de missions complémentaires

## 2. Débat d'Orientation Budgétaire

*Délibération n° 10.02.2007*

**VU** la loi n° 82-123 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
**VU** l'article 11 de la loi du 6 Février 1992 qui a complété l'article 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales par un alinéa instituant le débat budgétaire,

**VU** l'avis du Bureau Municipal en date du 29 Janvier 2007,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 5 Février 2007,

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2007.

## 3. Dématérialisation de la paye

*Délibération n° 11.02.2007*

**CONSIDERANT** que la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France vient de donner son accord sur les modalités de dématérialisation des états de paye mensuels retenues par la Commune de Le Thillay,

**CONSIDERANT** la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paye des Collectivités et Etablissements publics locaux (version 2005-2) du 30 Juin 2005,

**CONSIDERANT** l'accord local de dématérialisation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **ACCEPTÉ** les termes de la convention précitée et de l'accord local de dématérialisation, qui prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2007,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 4. Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général du Val d'Oise aide aux projets de développement de la lecture – année 2007

*Délibération n° 12.02.2007*

**CONSIDERANT** qu'il est possible de solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise, une subvention de fonctionnement au titre de l'aide aux projets de développement de la lecture, et ce, afin de favoriser la lecture publique,

**CONSIDERANT** que cette subvention est attribuée aux Bibliothèques pour les acquisitions de documents (livres, périodiques),

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Culturelle, lors de sa réunion du 31 Janvier 2007,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Val d'Oise, une subvention de fonctionnement au titre de l'aide aux projets de développement de la lecture, et ce, afin de favoriser la lecture publique,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 5. Avis sur l'enquête publique portant sur la demande présentée par la Société TRIADE ELECTRONIQUE en vue d'obtenir l'autorisation d'intégrer une ligne mécanique de déchiquetage des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques et d'étendre la zone de ce type de déchets, sur son site implanté à Gonesse

Délibération n° 13.02.2007

**VU** le Code de l'Environnement, notamment le livre V, titre 1<sup>er</sup>,

**VU** la loi n° 83.630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'Environnement,

**VU** le décret modifié n° 77.1133 du 21 Septembre 1977 pris en application de la loi 76-663 du 19 Juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

**VU** le décret n° 85.453 du 23 Avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 Juillet 1983 précitée et modifiant le décret du 21 Septembre 1977 susvisé,

**VU** l'arrêté préfectoral du 11 Avril 2000 actualisé le 23 Mars 2004 autorisant la société TRIADE ELECTRONIQUE à exploiter à Gonesse, une station de transit de déchets industriels banals et d'ordures ménagères, un centre de tri de déchets industriels banals provenant d'installations classées pour la protection de l'environnement et un centre de tri et de transit de Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques,

**CONSIDERANT** que l'enquête publique a commencé le 12 Février 2007 et s'achèvera le 15 Mars 2007,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **DONNE un avis défavorable**, en raison d'un manque d'information sur les déchets provenant d'installations nucléaires de base,

⇒ **AUTORISE et DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 6. Demande de subvention au SIAH

Délibération n° 14.02.2007

L'Assemblée Délibérante accepte à l'unanimité de rajouter une délibération afin de solliciter une subvention auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, pour les travaux de curage du lac au niveau du pont.

**VU** la délibération n° 199.12.2000 en date du 12 décembre 2000 relative à la délégation du droit d'aménagement des berges du lac à la Communauté de Communes Roissy Porte de France,

**VU** la délibération n°114.07.2001 en date du 17 juillet 2001 relative à la cession des berges du lac à la Communauté de Communes Roissy Porte de France,

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre le curage du lac en amont de celui-ci, et plus précisément sous le pont de la rue Voltaire,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter une subvention auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **SOLLICITE** le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne afin d'obtenir une subvention pour le curage de la décantation sous le pont de la rue Voltaire,

⇒ **AUTORISE et DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

**L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H40**

**ACCORD POUR DIFFUSION**

**Le Thillay, le 6 Mars 2007**

**Le Secrétaire de Séance  
Jean Luc JEANNY**

**Le Thillay, le 6 Mars 2007**

**Le Maire  
Georges DELHALT**